Est-on obligé de régler une consultation psychologue manquée ?

Par Aseda

Bonjour

J'ai commencé depuis 3 séances un travail avec une psychologue que je trouvais bien. J'en ai vraiment besoin pour gérer mes crises d'angoisses. J'ai dû une fois annuler le matin pour l'après midi il y a 2 mois car mon boulot m'a appelé en urgence et ce n'était pas prévu, la psy a été compréhensive.

J'ai beaucoup de mal à avoir un suivi régulier car son planning est très chargé donc on se voit tous les 1 mois et demi. Aujourd'hui j'avais rendez-vous, mais j'ai prévenu au dernier moment (à l'heure du rendez-vous) que je ne pouvais pas m'y rendre : mon compagnon est sorti hier d'hospitalisation pour le genou et je dois l'aider à marcher, je n'ai pas fait attention à l'heure qu'il était, et quand j'ai regardé rappelé c'était l'heure du rendez-vous... (et le temps de m'y rendre ce serait trop tard).

J'ai donc écrit un SMS en lui demandant de m'excuser en expliquant brièvement la situation. La psychologue me répond que la séance doit être due car je n'ai pas prévenu 48h à l'avance, que j'ai déjà manqué un rendez vous une fois. Je n'ai jamais entendu parler de ces 48h.

Donc je devrais régler 65?... je suis en grosse galère financière car je dois avec mon salaire qui n'atteint pas le smic tout payer car mon compagnon ne pouvait plus travailler depuis quelques mois et ses aides permettent seulement de payer une partie du loyer. Malgré cela j'ai quand même voulu entamer des séances de psy, car j'ai trop négligé ma santé mentale pendant longtemps, et je ne parviens plus à gérer mes crises d'angoisses.

Mais payer pour une séance à laquelle je n'ai pas assisté ? Payer pour rien quoi...

Est-ce que sa demande est légale ?

Je trouve ça dommage car j'ai tellement attendu vu que le suivi est trop irrégulier, et je suis complètement découragée, la confiance est rompue.

Merci de vos réponses

Par Calou

Bonjour,
Votre message date un peu mais je vais vous répondre quand-même.
De nombreux professionnels indiquent dans leur salle d'attente qu'une séance non annulée 48h avant (ou 24h parfois) est due. C'est un argument dissuasif contre les "lapins" très fréquemment posés par les patients.
Certains professionnels évoquent cela lors du premier rendez-vous afin de poser le cadre de la thérapie et instaurer une base saine dans la relation patient/thérapeute pour que chacun s'engage pleinement dans cette relation et respecte l'autre. Certains professionnels font même signer un papier avec les règles de base du bon déroulement de la thérapie.

Je ne crois que l'on puisse vous obliger à régler cette séance manquée. Cela n'a pas de caractère officiel. Des patients payent pour dédommager le praticien mais comment pourrait-on vous obliger à le faire? Et en plus, vous n'étiez visiblement même pas au courant que votre psychologue pratiquait ainsi. Elle avait le devoir de vous informer de ses choix au niveau de sa pratique.

Bonne journée à vous!